

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Décision du 5 mars 2018 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier du Haut Bugey

NOR : SSAH1830166S

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.6143-3-1 ;

Vu l'arrêté n° 2018-0395 du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes portant placement sous administration provisoire du centre hospitalier du Haut Bugey à compter, du 15 mars 2018,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean-Claude POZZO DI BORGO, directeur d'hôpital, et M. Michel PICHAN, personnalité qualifiée, sont désignés pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier du Haut Bugey à compter du 15 mars 2018 pour une durée de six mois renouvelable.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, les attributions de directeur et du conseil de surveillance de l'établissement sont assurées par M. Jean-Claude POZZO DI BORGO, directeur d'hôpital.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et au directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'à chacun des administrateurs provisoires désignés.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 15 mars 2018 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 5 mars 2018.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
C. COURRÈGES